

La ité
DES SMART CITIES

URBANISME ET URBANITÉ AU XXI^E SIÈCLE

www.lacitedessmartcities.com

SMART CITIES, LES CITÉS OUVERTES AU SAVOIR NUMÉRIQUE

Les *smart cities* ou villes intelligentes matérialisent l'entrée de la cité dans la société de l'information, de la connaissance et du savoir. L'état de l'art technologique permet de traduire l'activité des villes, de leurs populations comme de leurs infrastructures, en données numériques, de les distribuer, de les travailler et de leur donner sens. La ville intelligente peut être modélisée comme un nouvel état informationnel de la cité, avec comme principaux ressorts : une production exponentielle de données interconnectées et ouvertes ; une place centrale pour le citoyen quant à la production et l'utilisation des données, quant à la production et l'utilisation des services qui en résultent ; des réseaux de capteurs nombreux et diversifiés ; une « mise en système » des infrastructures physiques ; le développement et l'interconnexion des réseaux numériques ; un recours systématique aux énergies renouvelables ; une nécessaire innovation.

En conséquence, les *smart cities* emportent avec elles une refondation des environnements économique, institutionnel, sociopolitique et juridique de la cité.

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE AU POUVOIR

L'économie des *smart cities* affiche trois propriétés : c'est un marché d'innovation, c'est un marché majeur pour les décennies à venir, c'est un marché au cœur de la troisième révolution industrielle. Le classement des 10 premiers prestataires de services aux *smart cities* publié par le magazine américain *Digital Communities* en décembre 2014 (IBM, suivi de Cisco, Schneider Electric, Siemens, Microsoft, Hitachi, Huawei, Ericsson, Toshiba et Oracle) en témoigne. On serait tenté de dire que les marques impriment leur marque ! Le marché est évalué à 8,8 milliards de dollars pour l'exercice 2014 avec une projection à 27 milliards pour 2023. Reste une interrogation de fond : quel modèle économique pour la *smart city* ?

L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL : LA VILLE INTELLIGENTE AU POUVOIR

La démarche de ville intelligente a pour conséquence de conférer un pouvoir accru à la cité. Le terme « glocal », forgé il y a quelques années et qui marie les notions de « local » et de « global », qualifie de manière pertinente la situation de la ville intelligente. L'affirmation de son pouvoir territorial, les mécanismes qu'il emprunte, ses manifestations, ses conséquences, représentent un sujet d'étude en soi. La politique anglaise de *Big Society* s'inscrit très directement dans cette perspective puisqu'elle affiche cinq priorités : un transfert de pouvoirs au profit des collectivités territoriales, un transfert de compétences du gouvernement central vers les autorités locales, un encouragement à l'engagement personnel dans la vie de la collectivité, un soutien à l'action mutualiste, associative ainsi qu'à l'entrepreneuriat social et l'ouverture des données publiques.

L'ENVIRONNEMENT SOCIOPOLITIQUE : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

La *smart city* induit un rééquilibrage inexorable des rapports entre citoyens et autorités publiques. Pour la première fois, les citoyens bénéficieront d'un niveau d'information et de savoir de même niveau que celui des autorités publiques, une situation inconnue jusqu'alors ! Le rapport de pouvoir sur lequel nos sociétés sont historiquement fondées est très largement articulé sur une dissymétrie d'informations au profit des autorités publiques : l'abolition de cette dissymétrie vaut nouvelles relations de pouvoir. Surgit également la question des rôles respectifs des sphères publique et privée quant aux activités d'intérêt général : les capacités tant d'innovation que d'investissement propres à la sphère privée vont être déterminantes pour l'avenir des *smart cities*.

Avec des citoyens, acteurs à part entière de la *smart city*, avec des entrepreneurs prêts à assurer des activités d'intérêt général, quel équilibre des droits, des responsabilités et des pouvoirs émergera ? La gouvernance de la *smart city* est à bâtir...

L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE : L'INTERPELLATION DU DROIT

Les données numériques se signalent comme la première infrastructure des *smart cities*. C'est à partir d'elles et à cause d'elles que naissent de nouveaux questionnements et de nouvelles approches juridiques. Des questions liées au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles. Des questions liées à la propriété des données produites. Des questions liées à la propriété des savoir-faire mis en jeu par la *smart city*. Des questions liées à un éventuel droit des objets (quel responsable pour un accident causé par une voiture autonome, une voiture sans chauffeur ?). Parallèlement, les contrats publics doivent adapter leurs formes aux particularités de l'économie de la connaissance et à sa donne d'innovation qui comporte, nécessairement, une part d'inconnu et d'incertain.

Nouvel état informationnel, nouvel état infrastructurel, nouvelle donne économique, institutionnelle, sociopolitique, juridique, appel à une nouvelle gouvernance... Face à un avenir en pleine ébullition, le devenir de la *smart city* nous convoque toutes et tous. La Chaire Mutations de l'action publique et du droit public (MADP) de Sciences Po et Berger-Levrault, deux acteurs engagés dans la réflexion sur le devenir des collectivités locales et de l'action publique, ont décidé de s'unir et de relever, ensemble, ce défi en créant le **premier observatoire multidisciplinaire dédié aux *smart cities*** :

La ité
DES SMART CITIES



QUI SOMMES-NOUS ?

SciencesPo
CHAIRE MUTATIONS DE L'ACTION
PUBLIQUE ET DU DROIT PUBLIC



La première pierre de **La Cité des smart cities** a été posée en 2014 lors d'un colloque organisé sous l'égide de la Chaire MADP de Sciences Po et de Berger-Levrault : *Ville intelligente, ville démocratique ?*

Jean-Bernard Auby, professeur de droit public et directeur de la Chaire MADP de Sciences Po, et **Christophe Pouthier**, directeur de l'activité Ouvrages et contenus de Berger-Levrault, se sont alors convaincus de la nécessité de répondre à l'appel des *smart cities* et de relever les défis qui en résultent. Membres fondateurs de **La Cité des smart cities**, ils ont réuni une équipe autour d'eux :

- **Christine Briatte**, Chargée de projets au sein de la Chaire MADP de Sciences Po ;
- **Pablo Hurlin-Sanchez**, Éditeur chez Berger-Levrault ;
- **Maximilien Lanna**, Chercheur au sein de la Chaire MADP de Sciences Po sur la question des *smart cities* ;
- **Émilie Martin**, Éditrice en charge du département Collectivités territoriales chez Berger-Levrault.

Pour sceller leur union, la Chaire MADP de Sciences Po et Berger-Levrault ont signé un contrat de collaboration de recherche d'une durée de trois ans avec pour objet :

- la conduite de travaux de recherche sur « le devenir des institutions urbaines dans la ville intelligente » ;
- l'organisation de journées d'études ;
- la publication d'ouvrages ;
- l'animation d'un groupe d'experts qui joue le rôle de conseil quant à la conduite du programme et son évolution ;
- le lancement d'un site Internet : www.lacitedessmartcities.com

Forts de ce contrat, les fondateurs de **La Cité des smart cities** ont élaboré son programme d'action 2015.

NOTRE PROGRAMME D' ACTIONS

LA CITÉ DES SMART CITIES : SES JOURNÉES D'ÉTUDE

Six journées d'études sont inscrites à l'agenda 2015 :

- **Février à Bordeaux** : Les objets de la ville intelligente ;
- **Mai à Turin** : L'evoluzione della città tra riforma et innovazione – Città metropolitane et *smart cities* ;
- **Juin à Bruxelles** (en partenariat avec le Comité économique et social européen) : Urban data et *smart cities* ;
- **Septembre à Paris** : Le devenir des institutions urbaines dans la ville intelligente (deuxième rendez-vous annuel de **La Cité des smart cities**) ;
- **Octobre à Bologne** (en liaison avec la *Smart City Exhibition*) : La dimension européenne des *smart cities* ;
- **Décembre à Lyon** : Retours d'expériences.

LA CITÉ DES SMART CITIES : SES PUBLICATIONS

Une collection d'ouvrages, « **La Cité des smart cities** », est placée sous la direction de Jean-Bernard Auby et Christophe Pouthier. Elle a vocation à accueillir des ouvrages issus des travaux conduits lors des journées d'études de **La Cité des smart cities** ainsi que des propositions de publication sélectionnées par les directeurs de collection.

En marge de cette collection, sera élaboré un dictionnaire de la ville intelligente dirigé par un comité scientifique de quatre membres : Jean-Bernard Auby, Isabelle Baraud-Serfaty, Dominique Boullier et Christophe Pouthier.

LA CITÉ DES SMART CITIES : SON GROUPE D'EXPERTS

Un groupe d'experts conseille les animateurs du programme sur sa conduite et son évolution :

- **Isabelle Baraud-Serfaty**, Maître de conférences à Sciences Po et directrice du cabinet Ibicity ;
- **Dominique Boullier**, Professeur de sociologie à Sciences Po ;
- **Vincenzo De Gregorio**, Directeur juridique et normalisation chez Electrosteel Europe et maître de conférences à Sciences Po ;
- **Karine Dognin-Sauze**, Vice-présidente Innovation, Métropole intelligente et Développement numérique de la Métropole de Lyon ;
- **Gwendal Le Grand**, Directeur des technologies et de l'innovation à la CNIL ;
- **Éric Lesueur**, Directeur de l'Aménagement et des Nouveaux services urbains chez Veolia ;
- **Michel Micheau**, Professeur des universités et fondateur du Cycle d'urbanisme à Sciences Po ;
- **François Richard**, Directeur d'Orange smart cities.

Ce groupe se réunit deux fois par an.

LA CITÉ DES SMART CITIES : SON SITE

Le site rend compte quotidiennement de l'activité de **La Cité des smart cities**.

Le blog qu'il héberge permet à tous les acteurs de l'observatoire d'exprimer leurs points de vue sur les enjeux et perspectives de la ville intelligente en termes d'institutions et de gouvernance.

Les vidéos et photos des colloques, les entretiens et initiatives de **La Cité des smart cities** y sont publiés, et sont également diffusés sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).

www.lacitedessmartcities.com

LA CITÉ DES SMART CITIES : SES PARTENAIRES

Autour de la Chaire MADP et de Berger-Levrault, participent au programme des équipes de :

- **L'université de Bordeaux** (P^r Olivier Dubos) ;
- **L'université de Bologne** (P^r Luciano Vandelli) ;
- **L'université autonome de Madrid** (P^r Francisco Velasco) ;
- **L'université de Turin** (P^r Gabriella Racca et P^r Roberto Cavallo Perrin) ;
- **La Chinese University of Political Science and Law (Beijing)** (P^r Li Zhang).

CONTACTS

Chaire MADP de Sciences Po

Maximilien Lanna
maximilien.lanna@sciencespo.fr
01 45 49 76 35

Christine Briatte
christine.briatte@sciencespo.fr
01 45 49 76 32

Berger-Levrault

Emilie Martin
emilie.martin@berger-levrault.fr
01 40 64 42 57

Pablo Hurlin-Sanchez
pablo.hurlin-sanchez@berger-levrault.fr
01 40 64 42 33